



Ville de Wissous

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020

- Les balances du compte administratif 2020
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Etat de la dette

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1/ Présentation générale du compte administratif 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	3 627 762,38 €	Atténuation de charges	37 806,91 €
Charges de personnel	6 618 434,22 €	Produits des services	557 913,45 €
Atténuation de produits	385 052,00 €	Impôts et taxes	11 483 447,90 €
Autres charges de gestion	516 862,00 €	Dotations et participation	742 897,03 €
Charges financières	357 916,81 €	Autres produits	268 515,19 €
Charges exceptionnelles	25 521,15 €	Produits exceptionnels	611 803,17 €
		Résultat reporté 2019	190 053,09 €
Opérations d'ordre	1 080 406,40 €	Opérations d'ordre	5 347,00 €
Total	12 611 954,96 €	Total	13 897 783,74 €
Solde = 1 285 828,78 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immo. Incorporelles	83 783,97 €	Dotations et fonds divers	607 110,66 €
Immo. Corporelles	1 250 511,16 €	Affectation 1068	1 325 717,52 €
Immo. en cours	1 214 304,45 €	Subvention d'invest	942 391,12 €
Opération équipement AP/CP	1 182 564,33 €	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	745 926,04 €	Dépôt at cautionnement	282,11 €
Subvention équipement versées	8 275,96 €		
Résultat reporté 2019	862 271,59 €		
Opérations d'ordre	5 347,00 €	Opérations d'ordre	1 080 406,40 €
Total	5 352 984,50 €	Total	5 955 907,81 €
		Solde positif=	602 923,31 €
Résultat de clôture positif = 1 888 752,09 €			

Les restes à réaliser s'élèvent à 846 834,91 € en dépenses d'investissement et 1 163 796 € en recettes d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) **en dépenses** correspondent aux montants engagés sur l'année 2020, conformément au budget, mais non payés sur cette année. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (846 834,91 €) sont notamment :

- 345 051 € pour la sécurisation des mitoyens du 21 rue Paul Doumer,
- 207 066 € pour la mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux,
- 98 780 € pour les travaux de la Route de Montjean et le Boulevard de l'Europe,
- 19 428€ pour le diagnostic de la charpente et du campanile de la Mairie...

Les restes à réaliser **en recettes** correspondent comme les RAR en dépenses aux recettes constatées sur l'année 2020 mais non encore encaissées. Les restes à réaliser en recettes d'investissement (1 163 796 €) sont notamment :

- 261 000 € de Contrat d'Aménagement Régional pour la Construction de la restauration scolaire La Fontaine,
- 309 000€ de Contrat d'Aménagement Régional pour les travaux de requalification de la route de Montjean,
- 46 000€ de Contrat d'Aménagement Régional pour le solde de la subvention des travaux de requalification du Boulevard de l'Europe,
- 468 000 € pour le fond de concours de la CPS pour la Construction de la restauration scolaire La Fontaine,
- 9 660 € du Contrat de Partenariat avec le Département pour le solde de la subvention pour le Monte-Charge du Centre St Exupéry,
- 70 136€ pour le fond de concours de la CPS pour au titre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (SIC 2018)...

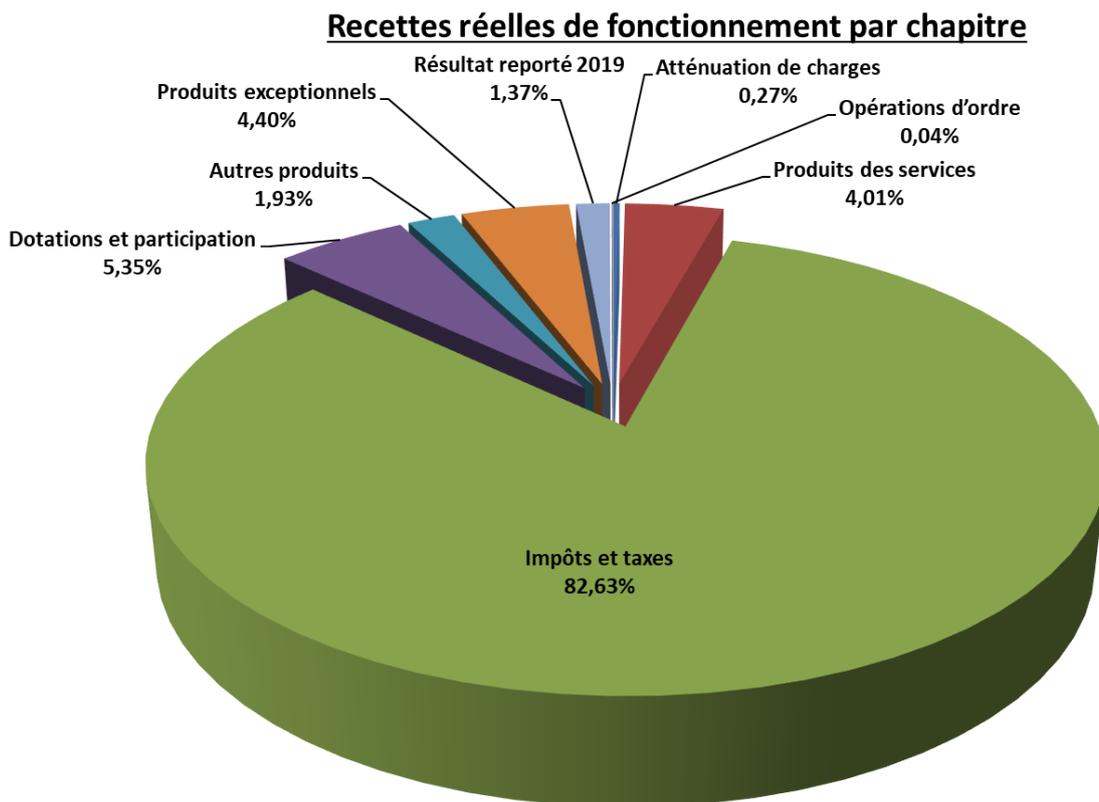
Le résultat de clôture, après constatation des restes à réaliser est excédentaire et s'élève à **2 205 713,18€**.

Section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (13,7 M€), hors report de l'excédent N-1, sont en baisse (-6.2%) par rapport au Compte Administratif 2019. Cette baisse s'explique entre autres par la perte de recette liée à la baisse de la fréquentation des structures suite au COVID, aux droits de mutation qui ont fortement chutés durant les périodes de confinement et à la poursuite de la forte baisse de la DGF encore cette année.

Elles comprennent notamment :



a) Les impôts et taxes : 11 483 447,90 €

Le produit issu de la fiscalité locale est de 6,018 M€, soit une hausse de 1,22 % par rapport à 2019 (+73 K€) malgré le maintien des taux d'imposition.

L'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, évolue de - 3,57% pour atteindre 4 770 K€. Cela est dû par le transfert de la compétence eaux pluviales et eaux usées à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2020.

Le produit issu des droits de mutation perçus s'élève à 490 264€ (contre 839 387€ en 2019). La taxe sur l'électricité est à 174 484 € (contre 179 942€ en 2019).

b) Les dotations et participations 742 897,03 €

Ce poste comprend la dotation globale de fonctionnement, dont le montant baisse de 40,41% il passe de 306 K€ en 2019 à 182 K€ en 2020 soit - 123 766 €.

Les autres participations de l'Etat, du Conseil Général et de la CAF ont augmenté de 163 895 €.

c) Le produit des services communaux 557 913,45 €

Les produits des services correspondent principalement aux recettes perçues pour le secteur du périscolaire, de l'enseignement, bibliothèque, culture... Ces dernières sont en baisse de 43,78 % entre 2019 et 2020 soit - 434 464 €.

d) Autres produits de gestion courante, atténuations de charges et produits exceptionnels 918 125,27 €

- Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville s'élèvent à 268 515 € contre 259 976 € en 2019.
- Les atténuations de charges (remboursements Assurance, IJSS...) sont de 37 806,91 € en 2020 contre 66 560,73 € en 2019.
- Les produits exceptionnels représentent en 2020 un montant de 611 803,17 €.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de - 7,55% par rapport au Compte Administratif 2019, soit - 1 029 935 €. Cette année 2020 est marquée par la gestion du COVID qui a entraîné une diminution de dépenses (manifestations annulées, structure fermées).

Elles comprennent les charges à caractère général (3 628 K€ soit une baisse de 772 K€), les principaux postes de dépenses sont (hors charges du personnel) :

- La petite enfance : 692 936 € (dont 619 965€ pour les réservations de berceaux),
- Le Scolaire, centres de loisirs et restauration et la jeunesse : 411 259 €,
- Les affaires générales : 598 188€,
- Les Associations, la Culture, le Social et les Animations : 390 189 €,
- Les services aux personnes âgées : 27 930 €,
- L'entretien des bâtiments, la voirie et des espaces verts : 679 785 €,
- Les fluides et l'éclairage public : 671 509 €,
- La sécurité : 155 964 €,

La masse salariale baisse de 2% entre 2019 et 2020 malgré la gestion du COVID et représente 57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant des subventions accordées aux associations est de 301 557 €,

Les subventions au CCAS et à la Caisse des Écoles sont de 85 632 €.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant payé est de 365 331,99 €, représentant une baisse de -6,64 % par rapport à 2019.

Le chapitre 014 concerne la contribution de la Ville de Wissous au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) et au Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant respectif de 331 337 € et 53 715 €. Soit au titre de 2020, 385 052€ au total pour la péréquation versus 258 574 en 2019. Soit une hausse de 49%.

Impact COVID sur les dépenses de fonctionnement :

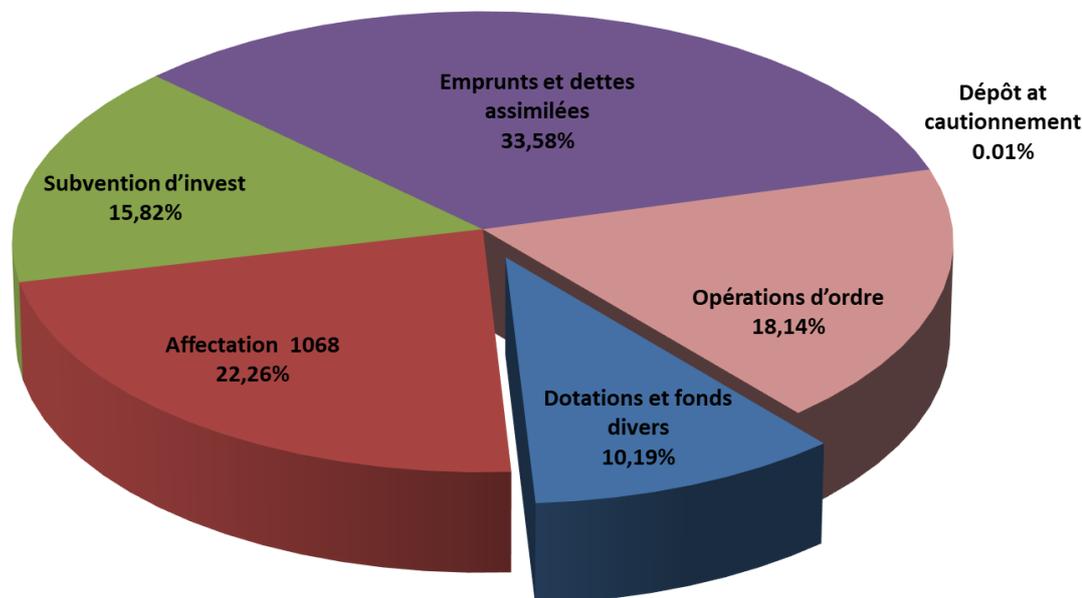
- a) Les frais de personnel, la gestion du COVID est évaluée à un coût de **637 719 €** entre la prime exceptionnelle (50 450€) versées aux agents, les remplacements d'agents en isolement principalement (76 769€) et le maintien de la rémunération des agents absents (509 500€).
- b) Les charges à caractères générales, ont augmenté de 118 778€ liées directement à la gestion du COVID soit 3,27% des dépenses à caractère général.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.96 M€ (dont résultat reporté de 1.3 M€).

Recettes réelles d'investissement par chapitre



Les recettes réelles d'investissement comprennent les taxes d'urbanisme, le FCTVA, les subventions d'investissement et l'excédent de 2019 :

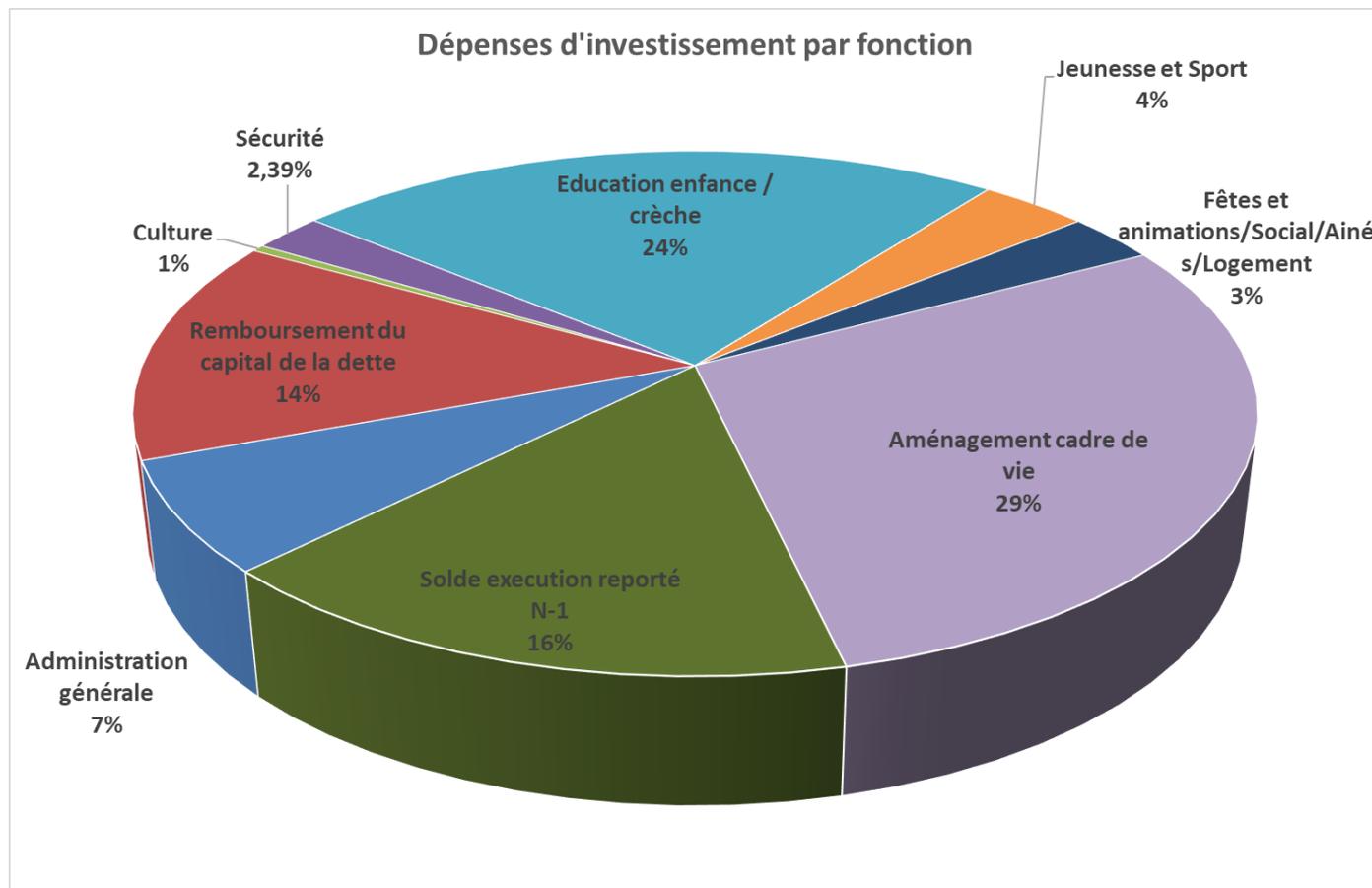
- Le montant perçu au titre du FCTVA est de 562 358,26 € dont 341 281,07€ au titre de l'année 2019 mais n'a été versé qu'en 2020 suite à retard de traitement de la préfecture,
- Le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 44 752,40€ contre 100 524,28 € en 2019,
- Les subventions d'investissement et participations s'élève à 942 391,12€ (567 418 € en 2019),
- L'excédent reporté 2019 pour 1 325 717,52 €.

À cela s'ajoute les opérations d'ordres d'un montant de 1 080 406,40 € (Amortissements et cession).

2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4,5 M€, avec :

- 3 739 K€ de dépenses d'équipement,
- 746 K€ au titre du remboursement du capital de la dette et dépôts de garantis,



Les dépenses d'équipement sont notamment :

Pour la partie Aménagement et cadre de vie : 1 564 897 €

- 1 230 300 € pour la route de Montjean et le boulevard de l'Europe,
- 263 000 € pour des travaux de voirie et équipements (allées du parc Arthur Clark réfection de chaussée chemin des pré, rue Gilbert Robert, rue Pascal, parking Maurice Tennine...),
- 24 059 € pour la signalisation verticale et horizontale...

Pour la partie Administration générale : 363 359 €

- 85 194 € pour le Réaménagement des allées du cimetière,
- 47 403 € pour le PLU, DUP,
- 30 870 € pour l'accessibilité PMR,
- 26 935 € pour l'achat de défibrillateurs divers bâtiments,
- 18 455 € pour divers achats pour faire face au COVID (bâche pour tapis de sport, nettoyeur vapeur, plexis, borne gel...),
- 18 428 € Remise aux normes du système de sécurité incendie de divers bâtiments,
- 17 405 € pour l'acquisition d'ordinateurs portable + licences pour le télétravail,
- 16 623 € pour la campagne d'inventaire...

Pour la partie éducation, enfance, crèche : 1 342 823 €

- 1 083 993 € pour les travaux d'extension et de restauration de l'Ecole La Fontaine (AP/CP),
- 191 454 € pour les travaux dans les écoles (peinture, changement poste, mise en sécurité...),
- 38 838 € pour les travaux dans les ACM (changement porte et peinture ACM Arthur Clark),
- 15 295 € pour le mobilier dans les écoles...

Pour la partie Fêtes et animations, Social, Aînés, et logements : 165 507,64 €

- 102 897 € pour l'Aménagement et équipement pour Wissous Plage et achat de jeux et matériel,
- 61 389 € pour les travaux dans les logements communaux,

Pour la partie Jeunesse et Sport : 158 503 €

- 75 399 € pour le remplacement des canalisations au Centre Omnisport du Cucheron
- 42 424 € pour le changement de la clôture au Tennis Château Gaillard
- 10 080 € pour la réfection du sol du tennis de table au Centre Omnisport du Cucheron

Pour la partie Sécurité : 127 984 €

- 120 984 € pour la vidéoprotection

Etat de la dette

1/ Encours de la dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'élève à 11 221 560 €.

Les intérêts de la dette payés pour 2020 s'élèvent à 365 331,99 €, les intérêts courus non échus (ICNE) constatés sont de - 7 415,18 €. Le montant du capital remboursé est de 745 377,24 €.

Au niveau de la classification du risque de la dette, 77.81% de la dette est en A1, c'est-à-dire peu risqué. Les 22.19% restant sont notés B1, répertoriant les emprunts à barrière simple. Donc d'une manière globale, la Commune n'a pas d'emprunt dit à risque.

2/ Capacité de désendettement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne brute	1 356 073,00	2 298 392,00	1 348 612,00	1 487 687,66	1 698 932,08	1 770 835,03
Endettement au 31/12/N	10 176 356,00	9 617 095,00	12 004 830,00	10 694 344,00	9 966 936,97	11 221 560,00
Capacité désendettement (en Année)	7,5	4,2	8,9	7,2	5,9	6,3

Lorsque la capacité de désendettement d'une collectivité qui est :

- Supérieure ou égale à 15 ans, la collectivité est en situation critique,
- Aux alentours de 11 à 12 ans, c'est le seuil que l'on considère généralement comme acceptable pour une collectivité,
- **Inférieur à 7 ans ce seuil est excellent.**